Revue Internationale du Chercheur
ISSN : 2726-5889
Volume 4 : Numéro 4

La faiblesse de contrôle administratif dans la lutte contre la traite des enfants : Cas de l'enlèvement des enfants par l'Arche de Zoé à l'Est du Tchad,

Weak administravie oversight in combating child trafficking the case of child abduction by Arche de zoe in eastern chad

MAHAMAT ANNOUR ADAM AHMAT
Enseignant-Chercheur, FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE DROITS
UNIVERSITE ADAM BARKA D'ABECHE, ABECHE – Tchad

ATTEIB HASSAN TIDJANI,
Doyen de la faculté Qatar pour l'administration et l'économie, Université Roi Fayçal du Tchad, Ndjamena – Tchad

MAHAMAT BACHAR ALKATIB,
vice-doyen de la faculté de l'économie et SCIENCES de l'administration, Université de Ndjamena, Ndjamena – Tchad

Date de soumission :12/10/2023
Date d'acceptation : 14/12/2023

Pour citer cet article :

MAHAMAT ANNOUR A-A. et al. (2023) « Social media: What impact on the reputation and e-reputation of SMEs in the Souss Massa region », Revue Internationale du chercheur «Volume 4 : Numéro 4» pp : 240 - 264

Résumé

Cette étude vise à mettre en évidence et à traiter le crime de traite des enfants en raison de sa grande importance dans le domaine des droits de l'homme et du rôle du contrôle administratif par le système de police local et la police criminelle internationale - INTERPOL - pour le combattre, le limiter ou l'éradiquer. La traite des enfants est un crime grave de violation des droits de l'homme et la plus grande violation des droits de l'homme dans l'histoire de toute l'humanité. Cependant, l'abolition des anciennes formes d'esclavage fondées sur la propriété humaine de soi n'a pas empêché l'émergence de pratiques esclavagistes. De grandes institutions et organisations ont été développées, fondées par des hauts dirigeants du monde entier, pour agir ostensiblement comme une entité de sauvetage pour les personnes touchées par les crises mondiales. Avec un programme caché tel que voler des enfants et les échanger sur un marché illégal afin de les exploiter sainement en vendant des organes comme pièces de rechange, socialement en tant que serviteurs, politiquement en les mettant dans des conflits de guerre, économiquement en bénéficiant de leur corps ou de leurs efforts dans des conditions extrêmement humiliantes et dures. Malgré l'intérêt que lui porte le droit international et le considérant parmi les crimes contre l'humanité jugés par la Cour pénale internationale sous contrôle administratif strict pour elle, des lois et des protocoles ont été rédigés et des conférences et des traités ont été organisés aux niveaux national, régional et international afin de lutter contre la traite des enfants.

Mots clés: Contrôle administratif, Traite des enfants, Étude analytique, L'affaire de l'Arche de Zoé et Le vol de 103 enfants.

ABSTRACT
This study aims to highlight and address the crime of child trafficking, because of its great importance in the field of human rights and the role of administrative oversight by the local police system and the international criminal police - INTERPOL - in combating, limiting or eradicating it. Child trafficking is a serious crime of violating human rights and the greatest violation of human rights in the history of all mankind. However, the abolition of ancient forms of slavery based on human self-ownership did not prevent the emergence of slavery-like practices. Major institutions and organizations have been developed, founded by senior leaders in the world, to act ostensibly as a savior entity for those affected by global crises. With a hidden agenda such as stealing children and trading them in an illegal market in order to exploit them healthily in selling organs as spare parts, socially as servants, politically, such as involving them in war conflicts. , economically as benefiting from their bodies or their efforts under extremely humiliating and cruel conditions. Despite the interest of international law in it and considering it among the crimes against humanity judged by the International Criminal Court under strict administrative control for its sake, laws and protocols were drafted and conferences and treaties were held at the national, regional and international levels in order to combat child trafficking.

Key words: administrative oversight, control, child trafficking, analytical study, the Arche of Zoe case and the theft of 103 children.

Introduction :

Le problème de la traite des enfants est l'un des problèmes les plus horribles auxquels sont confrontés les humains et constitue une violation de leurs droits et affecte leur humanité. Ce problème est considéré comme l'esclavage moderne, tout comme les biens et marchandises qui sont transférés entre l'acheteur et le vendeur.

Ce problème est devenu un problème mondial qui épuise les pays et les peuples, et ce problème peut prendre la forme d'une criminalité, qu'elle soit locale, régionale ou internationale. Ainsi, il ne s'agit pas d'un problème d'un pays spécifique en soi, mais plutôt d'un problème international dans son ensemble. C'est pourquoi la communauté internationale a uni ses forces pour combattre et prévenir la traite des enfants, en concluant des protocoles, accords et traités internationaux.

Sur cette base, la police, en particulier la police criminelle, de divers pays ont continué à coopérer avec Interpol pour lutter contre cette criminalité et s'efforcer de la restreindre. Le trafic d'enfants représente l'un des trois crimes mondiaux (commerce d'armes, trafic de drogue et trafic d'êtres humains en général et d'enfants en particulier) car il constitue l'un des défis majeurs qui menacent la sécurité de la société et l'entité de l'humanité.

La question de la traite des enfants a été inscrite à l'ordre du jour de la communauté internationale au milieu des années 1990 avec le début des travaux visant à préparer un nouveau traité sur la traite, axé en particulier sur les aspects de la criminalité organisée et comblant les lacunes dans la compréhension de la traite. En décembre 2000, l'Assemblée générale a adopté le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le premier accord international sur la traite des personnes depuis l'adoption par l'Assemblée générale en 1949 de la Convention pour l'Interdiction de la traite des personnes et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, qui avait une portée étroite. Horizon. L'adoption du Protocole a été le signe d'un changement crucial dans l'approche internationale visant à prêter attention à l'exploitation des individus à des fins d'intérêts privés. Au cours des années suivantes, d'autres traités sur le sujet ont été élaborés ainsi qu'un important ensemble de lois non contraignantes, notamment les Principes et lignes directrices recommandés sur les droits de l'homme et la traite des personnes (E/2002/68/Add.1). Les organismes internationaux et régionaux et les groupes de la société civile se sont impliqués dans la recherche

sur la question de la traite et dans le soutien aux efforts visant à la combattre, et les pays ont commencé à adopter de nouvelles lois et politiques visant à criminaliser la traite, à protéger les victimes et à prévenir la traite à l'avenir. Un pays a lancé un mécanisme de surveillance unilatéral, et ce mécanisme a commencé à rendre compte de la question de la traite des personnes et à évaluer la réponse des autres pays à ce problème.

L'importance de l'étude : L'importance du contrôle et son rôle dans la lutte contre la traite des enfants sont évidents. Compte tenu de cette importance, la communauté internationale tout entière entretient avec lui une relation contradictoire car elle viole le concept d'humanité, qui jouit d'un statut élevé dans tous les pays du monde. L'intérêt de l'étude réside également dans le fait qu'elle aborde un crime contre l'humanité et fait des humains des biens et des marchandises qui sont achetés et vendus dans le but de réaliser des profits financiers, car ce crime est en constante augmentation aux niveaux national, régional et international, et est ne se limite plus à un seul pays, mais a traversé de nombreux pays, notamment sur les continents africain et asiatique, et est de plus en plus sans précédent. L'importance de cette étude est également due au fait que le crime est commis par des organisations criminelles légalisées qui prétendent apporter du bien aux personnes concernées, qui deviennent leurs victimes après des opérations malveillantes qu'elles mènent en secret, surtout après que les flammes des guerres font rage. , ce qui peut être considéré en premier lieu comme la création de ces organisations, puis elles interviennent comme sauveur après la détérioration des conditions économiques et sécuritaires des pays qui entraînent le déplacement de personnes pour devenir des réfugiés ayant besoin de abri, logement et nourriture.

Les raisons du choix de ce sujet : Ce sujet a été choisi pour deux raisons, l'une personnelle et l'autre objective.

La raison personnelle de ma conviction est que l'affaire de l'Arche de Zoé n'a pas suivi son cours normal devant les tribunaux judiciaires et qu'elle saigne toujours et est toujours pendante. Ce qui est de pire en pire, c'est qu'elle est toujours en cours et que l'État tchadien doit travailler en toute transparence sur cette affaire et sur d'autres questions liées à la corruption liant la France et le Tchad, à travers... Le contrôle administratif représente l'une des bases solides de la lutte contre la traite des enfants.

La raison objective est représentée par la tendance à étudier le sujet d'une des fonctions administratives. Qui est le contrôle administratif pour lutter contre le problème ou le crime de traite des enfants, et à essayer de révéler l'efficacité des types de surveillance utilisés pour contrecarrer de tels crimes en appliquer les lois, traités et directives internationaux et régionaux émis par les autorités de sécurité, tout en identifiant les défis qui entravent l'application du contrôle administratif afin de mettre fin au crime de traite des enfants.

Les objectifs de l'étude : Toute étude scientifique a un but que l'auteur cherche à atteindre à travers son intérêt pour le phénomène étudié, comme par exemple le délit de traite d'enfants dans lequel a été impliquée l'organisation française (Arche des Zoé). Impliquer le contrôle administratif dans la mise en œuvre des objectifs prévus avec le plus grand professionnalisme possible.

Le but de l'étude est d'aborder le crime de traite des enfants en raison de sa grande importance dans le domaine des droits de l'homme et du rôle du contrôle administratif exercé par le système de police local et la Police Criminelle Internationale - Interpol - dans la lutte, la réduction ou l'éradication.

Le problème de l'étude : 1- Pourquoi les textes juridiques contenus dans le Protocole visant à prévenir et réprimer la traite des personnes, en particulier des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité organisée n'ont-ils pas été appliqués dans le cas de l'organisation française l'Arche de Zoé ?

2- Quel est le rôle du contrôle administratif assuré par la Police Criminelle Internationale « Interpol » dans le cas de l'organisation française l'Arche de Zoé ?

3- Pourquoi l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) n'intervient-elle pas dans le contrôle du travail des organisations qui se prétendent caritatives, en utilisant des moyens dissuasifs pour lutter contre le crime de traite d'enfants ?

Méthodologie de l'étude : Pour traiter ce sujet, le chercheur s'est appuyé sur les approches juridique et analytique, car ce sont deux approches qui décrivent, diagnostiquent et évaluent les phénomènes et les règles juridiques établies et ce qu'elles devraient être, en tenant compte de ce qui est approprié au contexte. Nature de l'étude, tout en prenant soin d'exprimer la position du

chercheur sur les différentes opinions, théories et positions, en s'appuyant sur les principes du contrôle administratif à travers un ensemble de références et de sources.

Outils de l'étude : Le chercheur a utilisé deux sources comme outil de collecte de données :

Sources primaires :

- Entretiens : Entretiens entre le chercheur et les parties concernées par l'étude, telles que la police et le personnel de sécurité, pour fournir des données abondantes, distinctes et plus précises sur tous les aspects du sujet, adapté aux outils de l'étude.

- Communications : les communications sont utilisées comme l'un des outils d'étude et sont représentées dans le transfert de données entre les parties liées à l'étude via un protocole de correspondance.

Sources secondaires :

- La bibliothèque : représente le principal outil d'étude qui fournit des livres, des magazines, des périodiques et d'autres matériels tels que des études, des articles scientifiques et des recherches universitaires en ligne avec les outils d'étude et les besoins des chercheurs de toutes spécialisations, et ces matériels sont organisés. Dans des rayons spécialisés afin qu'ils soient utilisés efficacement pour bénéficier en permanence des sources d'information dans le respect de la documentation. Le droit de propriété est considéré comme une source d'information secondaire.

- Internet **:** Son avantage est qu'il a imposé sa réalité aux chercheurs au point qu'il est devenu un de leurs droits et une nécessité de la vie, dans certains pays, et c'est un atout accessible à tous pour l'obtenir et en bénéficier. Il a également imposé sa réalité d'être l'un des outils de cette étude de manière bonne et correcte, tout en vérifiant la source de l'information et en négligeant les informations aléatoires et non organisées.

Les limites de l'étude : - Limites objectives : Le sujet de cette étude s'articule autour du rôle du contrôle administratif dans la lutte contre la traite des enfants (une étude analytique du cas Arche de Zoé)

- Limites de délais : Année académique 2022-2023.

- Limites partiales

L'État du Tchad, où des enfants destinés à être transportés clandestinement de l'aéroport d'Abéché à Paris ont été arrêtés.

1- Le rôle du contrôle administratif dans la réduction de l'exploitation des enfants :

Le contrôle administratif contribue à éradiquer le processus d'exploitation des enfants en relation avec le délit de traite à travers :

- L'audit complet est un processus d'examen objectif visant à identifier le travail des organisations et leurs activités bénévoles qui prétendent être caritatives mais travaillent à exploiter secrètement des enfants pour atteindre leurs objectifs en appliquant une approche systématique et contrôlée pour évaluer l'efficacité des procédures d'évaluation des risques, activités de suivi et une bonne gestion pour identifier ces procédures et activités.

L'évaluation est un processus régulier, objectif et impartial qui se concentre sur ce qui a été réalisé par des organisations bénévoles qui prétendent être caritatives et dissimulent l'exploitation des enfants en examinant leurs résultats et leurs réalisations. Et essayer de connaître ses programmes et activités globaux en termes de réalité, d'activités, de compétences et de durabilité. L'évaluation garantit la collecte d'informations fondées sur des preuves qui sont crédibles, fiables et utiles, avec des conclusions et des recommandations pour acquérir des connaissances et prendre des décisions qui aident les autorités travaillant dans le domaine de la lutte contre la traite des enfants.

L'enquête est un processus officiel d'établissement des faits visant à examiner les fautes et les violations commises par des organisations bénévoles qui prétendent être caritatives et dissimuler l'exploitation des enfants et à découvrir ce qu'elles font réellement, quel est le personnel qui les dirige, Quelle est leur nationalité, comment sont-ils financés et dans quels pays ont-ils déjà travaillé, qu'offrent-ils ? Qui est exactement concerné, qui l'a créé, etc.

La Convention relative aux droits de l'enfant a établi de nombreuses règles pour prévenir le trafic d'enfants, en donnant la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant dans toutes les procédures qui le concernent, en soumettant le système d'adoption à cette norme et en prenant des mesures pour empêcher l'enlèvement et la traite des enfants en les protégeant de toutes les formes de violence, y

compris l'exploitation sexuelle et économique, et de l'accomplissement de travaux préjudiciables et dangereux. Aussi, la non-prise en compte du consentement préalable de la victime dans certaines circonstances fait désormais partie des politiques pénales contemporaines, comme par exemple la circonstance de son jeune âge. Certaines lois contre la traite des enfants ou leur travail sont même allés plus loin en tenant compte du consentement de la personne responsable de l'enfant, qu'elle soit tuteur. Parmi les raisons de l'augmentation de la demande de travail des enfants figurent les bas salaires des enfants, l'obéissance aveugle, le manque d'inclusion des enfants dans l'assurance maladie et la sécurité sociale, la facilité de se passer du travail des enfants, le manque d'objection à travailler de longues heures. , et la facilité de leur apprendre le métier. Obligatoire de ne pas participer aux conflits du travail. Pour empêcher leur exploitation, l'administration établit des Principes réglementant le travail des enfants en déterminant l'âge légal du travail et les emplois qu'ils peuvent exercer. Et les heures de travail, le salaire dû et les lieux dans lesquels il est autorisé à travailler, comme par exemple l'interdiction d'employer des enfants à certains travaux qui provoquent des maladies professionnelles ou infectieuses ou des empoisonnements dangereux, et des travaux qui, par nature, sont ou par les méthodes ou conditions dans lesquelles elle est conduite, dangereuses pour la vie, la moralité ou la santé des personnes qui y travaillent.

2- Formulation des politiques pour protéger les droits des enfants

La Déclaration universelle des droits de l'enfant est la plus acceptée et adoptée par les pays du monde. Cette déclaration se concentre sur la garantie des droits des enfants dans quatre domaines : la survie, la protection, le développement et la participation. La Déclaration universelle des droits de l'enfant comprend les principes suivants :

- Non-discrimination, afin que les enfants jouissent de tous leurs droits sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'affiliation politique, de patrie, de propriété, de handicap ou de lieu de naissance.

Le souci de l'intérêt de l'enfant. Dans toutes les questions, le souci de l'intérêt de l'enfant est la considération primordiale.

Survie et développement : Tous les enfants ont le droit de vivre et de survivre tout en garantissant à l'enfant le maximum de survie et de développement possible.

Participation : Tous les enfants ont le droit d'exprimer leurs opinions sur les questions qui les concernent.

- Création de sanatoriums et de centres de traitement pour les enfants toxicomanes et toxicomanes

- Suivre et surveiller les sites suspects que les enfants suivent sur Internet.

Élaborer des lois et des politiques et assurer leur activation et leur application de manière à garantir un environnement qui protège l'enfant de toutes les formes de violence, de discrimination et de négligence à l'école, à la maison, dans les institutions, sur le lieu de travail et dans la société en général.

- Élaborer des politiques appropriées interdisant toutes les méthodes de punition collective et de torture.

- Protéger les enfants contre toutes les formes de violence, de discrimination et d'exploitation, en modifiant et en activant les lois, et en aidant et en réhabilitant les survivants de la violence.

- Sensibiliser les enfants et la société à l'impact de la violence sous toutes ses formes à travers les écoles, les médias et d'autres activités et programmes.

Élaborer ou modifier des lois en révisant les lois et en les modifiant - si nécessaire - pour garantir les droits des enfants, garantir ce qui est le mieux pour eux sans discrimination, avec la participation de tous, et limiter toutes les formes de violence contre les enfants.

- Créer des réseaux et mettre l'accent sur la participation des enfants, c'est-à-dire créer ou développer des institutions et des clubs pour enfants, où la participation des enfants est encouragée, depuis l'identification des besoins jusqu'à la supervision de la mise en œuvre et l'évaluation des projets et programmes.

Atteindre les groupes marginalisés. De nombreux projets ont été mis en œuvre dans de nombreuses régions, mais il existe encore des groupes marginalisés que les programmes et les projets n'ont pas atteint. Dans ce contexte, les programmes seront ciblés à tous les niveaux pour atteindre tout le monde sans exception ni discrimination.

L'État garantit la protection de la maternité et de l'enfance, prend soin de la jeunesse et leur offre les conditions appropriées pour développer leurs talents.

Donner la priorité, dans les services de base, aux droits des enfants handicapés, des mineurs délinquants, des enfants marginalisés, des enfants réfugiés et des enfants qui souffrent de la violence et des conflits armés.

- Renforcer les capacités des parties concernées pour développer et renforcer les capacités institutionnelles des parties concernées dans le domaine de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des programmes relatifs aux droits de l'enfant.

- Identifier et fournir un environnement respectueux de l'environnement dans tous les secteurs.

- Coordination et coopération avec toutes les parties concernées en fournissant l'expertise possédée par chaque partie. La coopération aura lieu entre les institutions publiques d'une part, et entre les institutions de la société civile, les institutions publiques et les institutions internationales d'autre part, en plus de la participation des enfants sera intégré, efforts consolidés entre les différentes parties afin de réduire le dédoublement des efforts et des programmes et d'utiliser des approches plus efficaces.

Distribuer et utiliser les ressources de la manière la plus efficace et efficiente possible afin de garantir les droits des enfants.

3- Recrutement et exploitation des enfants dans les conflits de guerre :

Le recrutement d'enfants est une forme unique et grave de traite des êtres humains. Des dizaines de milliers d'enfants de moins de dix-huit ans ont été recrutés pour participer à des conflits armés et travailler dans des armées régulières, des milices armées et des groupes rebelles. Alors que certains enfants sont enlevés pour les forcer à travailler, d'autres sont recrutés à la suite de menaces, de pots-de-vin ou de fausses promesses de compensation.

Dans de nombreux cas, les enfants espèrent recevoir de la nourriture, des vêtements et un abri, mais la décision d'un enfant de rejoindre un groupe armé ne doit pas être considérée comme une décision libre. Les enfants impliqués dans les conflits armés recherchent désespérément des moyens de survie. Parce que les enfants sont immatures émotionnellement et physiquement, ils

sont facilement exploités et contraints à la violence. De nombreux jeunes soldats sont contraints de boire de l'alcool et de consommer des drogues pour les faire supporter la violence et améliorer leurs performances.

Les enfants recrutés manquent souvent de formation adéquate, sont traités durement et sont précipités sur les champs de bataille. Les garçons et les filles peuvent être envoyés sur le champ de bataille ou ceux plantés de mines avant d'envoyer les forces régulières. Certains enfants sont utilisés pour lancer des attentats-suicides ou sont forcés de commettre des atrocités contre leur famille et leur communauté. D'autres, parmi lesquels quelque quinze mille enfants impliqués dans les récents conflits au Libéria, sont contraints de travailler comme porteurs, cuisiniers, gardes, domestiques, messagers ou espions. De nombreux enfants soldats, en particulier les filles, sont exposées à des abus sexuels et courent le risque de contracter des maladies sexuellement transmissibles et de tomber enceinte non désirées.

Les enfants soldats sont tués et blessés dans des proportions plus élevées que celles de leurs camarades plus âgés. Les groupes armés apposent généralement une « marque » sur le visage ou la poitrine de leurs enfants recrutés, à l'aide d'un couteau ou d'un morceau de verre. Les survivants souffrent de multiples traumatismes et impacts psychologiques en raison de la violence et de la brutalité qu'ils ont subie. Leur développement en tant que personne est souvent affecté une blessure qui ne peut être réparée. Les familles des enfants préalablement recrutés et leurs communautés refusent souvent leur retour, en raison des violences commises par elles ou par leur groupe contre leurs communautés.

L'utilisation d'enfants pour faire la guerre aux adultes est un phénomène mondial. Le problème est plus grave en Afrique et en Asie, mais des groupes armés en Amérique, en Europe, en Asie et au Moyen-Orient utilisent également des enfants. De nombreux pays manquent de volonté politique pour imposer des lois et des obligations internationales qui empêchent et restreignent le recrutement d'enfants. Tous les pays doivent travailler avec les organisations internationales et non gouvernementales pour adopter des mesures urgentes visant à désarmer les enfants soldats et à les réintégrer dans leurs sociétés.

4- Exploitation sexuelle commerciale des enfants

L'exploitation sexuelle commerciale des enfants touche des millions d'enfants chaque année dans des pays de tous les continents. Le phénomène croissant du tourisme sexuel impliquant des enfants est une forme de cette exploitation. Ceux qui voyagent de leur pays vers d'autres pays dans le but d'avoir des relations sexuelles commerciales avec un enfant commettent le crime de tourisme sexuel impliquant des enfants. Ce crime est soutenu par la faiblesse des forces de l'ordre, le réseau d'information électronique (Internet), la facilité de déplacement et la pauvreté.

Les touristes pédophiles quittent leur pays pour se rendre dans les pays en développement. Par exemple, les touristes japonais en quête de sexe dans leur pays se rendent en Thaïlande, tandis que les Américains se rendent au Mexique et en Amérique centrale. Certains n'ont pas l'intention de voyager spécifiquement pour avoir des relations sexuelles avec des enfants, mais profitent plutôt de leur présence dans un pays particulier pour le faire. (On les appelle ceux à qui on fait du mal en les rencontrant quelque part.) Quant à ceux qui préfèrent avoir des relations sexuelles avec des enfants ou des homosexuels, ils voyagent dans le but d'exploiter les enfants.

En raison du phénomène croissant du tourisme sexuel impliquant des enfants, les organisations gouvernementales, l'industrie du tourisme et les gouvernements ont commencé à s'attaquer à ce problème. La Conférence mondiale contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales s'est tenue à Stockholm en 1996 et à Yokohama en 2001 dans le but d'attirer l'attention internationale sur ce sujet. L'Organisation mondiale du tourisme a formé un comité de travail pour lutter contre l'exploitation sexuelle à des fins commerciales. Il a annoncé un système disciplinaire mondial pour le tourisme en 1999. Au cours des cinq dernières années, on a assisté à une augmentation mondiale des poursuites contre les crimes liés au tourisme sexuel impliquant des enfants. Aujourd'hui, trente-deux pays ont adopté des lois en dehors du champ d'application de la législation nationale qui permettent de poursuivre leurs citoyens pour des crimes commis à l'étranger, que l'acte de l'intéressé soit ou non considéré comme un crime dans le pays où il a été commis.

Plusieurs pays ont pris des mesures louables pour lutter contre le tourisme sexuel impliquant des enfants. Par exemple, le ministère français de l'Éducation, en collaboration avec des représentants de l'industrie du tourisme, a élaboré des lignes directrices pour que le tourisme sexuel impliquant

des enfants soit enseigné dans les programmes scolaires des écoles de tourisme, et la compagnie aérienne officielle française a alloué une partie des ventes de jouets en vol à un fonds spécial pour les programmes visant à sensibiliser au tourisme sexuel impliquant des enfants. Le Brésil a organisé une campagne de sensibilisation nationale et internationale sur le tourisme sexuel. L'Italie exige que les guides touristiques fournissent des informations sur ses lois autorisant la répression des crimes liés au tourisme sexuel impliquant des enfants, et presque tous les guides touristiques en Suède ont signé un système disciplinaire qui s'engage à éduquer les employés sur le tourisme sexuel impliquant des enfants. Le Cambodge a créé des unités de police dont la mission est de lutter contre le tourisme sexuel impliquant des enfants, et a arrêté un certain nombre d'homosexuels étrangers et les a expulsés vers leur pays. Le Japon poursuit ses citoyens surpris en train d'avoir des relations sexuelles avec des enfants dans d'autres pays.

Les États-Unis ont renforcé leur capacité à lutter contre le tourisme sexuel impliquant des enfants en approuvant la réintroduction, ces deux lois peuvent soutenir la sensibilisation par le développement et la diffusion d'informations sur le tourisme sexuel impliquant des enfants et augmenter les peines allant jusqu'à trente ans d'emprisonnement pour ceux qui commettent le crime de tourisme sexuel impliquant des enfants. Au cours des huit premiers mois de « l'Opération Predator » (une initiative lancée en 2003 pour lutter contre l'exploitation des enfants, la pédopornographie et les crimes liés au tourisme sexuel impliquant des enfants), les autorités américaines ont arrêté vingt-cinq citoyens américains pour des crimes liés au tourisme sexuel impliquant des enfants. Dans l'ensemble, la communauté internationale est de plus en plus consciente de la nature horrible du tourisme sexuel impliquant des enfants et a commencé à prendre des premières mesures importantes.

5- Une étude analytique du cas de l'Arche de Zoé du vol de 103 enfants

L'Arche de Zoé est une organisation française qui prétend être une organisation caritative. Son nom est dérivé d'ARCHE DE ZOE, pour correspondre au nom du navire de sauvetage humain (navire messager d'Allah Noé, que la paix soit sur lui), une extension de l'organisation Médecins du Monde fondée par l'ancien ministre français des Affaires étrangères Bernard Kouchner et connue sous le nom de FRENSH DOCTORS (Médecins Français), a affirmé qu'elle œuvrait pour sauver les personnes touchées en dans toutes les régions du monde. Et a conclu un accord avec les

organisations (Darfour Emergency) URGENCE DARFOUR, créées en 2005 après JC. Son site Internet est international (www.archedezoe.fr).

Finalement, l'organisation des Arches des Zoé a tenté de voler 103 enfants, sous prétexte qu'ils étaient orphelins du Darfour, et 17 Européens, dont neuf Français, ont été arrêtés. Le 25 octobre 2007, ils ont été arrêtés à l'aéroport de ville d'Abéché, capitale de la province du Ouaddaï, à l'est du Tchad, alors qu'ils s'apprêtaient à expulser ces enfants. Il a été prouvé illégalement vers la France que ces enfants étaient pour la plupart tchadiens et n'étaient pas des orphelins du Darfour comme le prétendait l'organisation, et ses volontaires ont fini par incarcérer dans les prisons de N'Djamena, la capitale tchadienne, emmené et menotté à Abéché.

Face à l'événement et aux réactions entre le Tchad et la France, les familles françaises se sont rassemblées à l'aéroport de Paris pour attendre l'arrivée des enfants en provenance du Tchad. Les foules qui attendaient étaient choquées que le processus d'évacuation des enfants ait lamentablement échoué. Le président du Tchad, IDRISS Deby, s'est adressé à la presse devant les médias locaux, régionaux et internationaux, ce qui a provoqué un choc et un étonnement extrême pour les Français. Il était entouré de sa Garde républicaine personnelle, prononçant son discours incendiaire et les plus violents. Des phrases suivantes : (C'est votre travail ? C'est le travail des organisations que vous dirigez ? Vous kidnappez des enfants pour les tuer et vendre leurs organes humains. Pourquoi nous traitez-vous comme des animaux ? Votre objectif est de vendre des enfants pour des actes obscènes. , etc.), et de fait, toute la société française a été choquée par cette grave accusation contre le travail de ses organisations qui se prétendent caritatives dans le monde, notamment en Afrique. Le discours de président du Tchad, IDRISS Deby était considéré comme une déclaration dangereuse contre la réputation du peuple français en particulier et de l'Europe en général, et à cette époque les foules n'hésitaient pas à

L'aéroport parisien d'Orly, se dirigeant de bonne heure vers l'ambassade du Tchad à Paris pour exprimer au peuple français son mécontentement et sa colère face à ce qui est arrivé à leurs ressortissants à cause des enfants par l'action du président tchadien, d'une manière si étrange, d'autant plus qu'ils ont pris en tenant compte du fait que de telles actions n'auraient pas pu être émises et n'étaient pas attendues de la part d'un homme. Comme Idriss Deby, qui a étudié l'aviation militaire dans son pays et a été soutenu par ses capacités personnelles, les déductions et les retenues

sur ses dépenses et salaires mensuels, pour devenir président du Tchad et servir les intérêts français sur le continent africain. Il a porté contre eux ces graves accusations, et nul doute que c'est une accusation qui restera gravée dans l'action des organisations humanitaires françaises.

La rue française et ses médias arriérés ont fait pression sur le président Sarkozy afin de chercher à faire quelque chose sur la question qui a fini par affecter la réputation de la France et ses valeurs humaines par un président installé et protégé par Paris, qui joue divers rôles. Cartes pour cela sur le continent africain.

Quant à l'ancien président français Sarkozy, il s'est expliqué à la foule en disant : (J'ai appelé le président du Tchad, IDRISS Deby et il m'a promis de libérer les journalistes qui accompagnaient l'organisation... Nous les amènerons quoi qu'ils fassent..) C'est une évidence. et franc message de défi de Paris à président du Tchad, IDRISS Deby, et ce jour-là la révolution tchadienne est active aux frontières, dans tous ses discours. Sarkozy a tenté de calmer la colère des Français face à la douleur de l'incident en réponse à Pressions internes. Le dimanche 27 novembre 2007, Sarkozy se rend au Tchad pour une visite d'urgence et inopinée, contournant tous les cadres et coutumes diplomatiques que l'Afrique a connus avec Paris au cours de l'histoire. L'avion de Sarkozy a atterri à l'aéroport militaire. Connu comme : (BASE MILITAIRE FRANCAIS ADJI KOSSOI) à N'Djamena.

Après quelques minutes, les pourparlers franco-tchadiens ont eu lieu à l'intérieur du palais présidentiel de Deby et ont duré deux heures, lorsque Sarkozy est revenu, accompagné des journalistes et des hôtesses de l'air espagnoles qui faisaient partie des détenus par le Tchad. Sarkozy a donné aux journalistes divers témoignages, rapportés dans leur des enregistrements audio et vidéo, et ce jour-là, sont apparues des informations précédant la visite parlant de l'identification de... Le président tchadien et les nouveaux faucons de Paris ont présenté les dossiers noirs de Deby pendant son règne, et une partie d'entre eux étaient des procès dans le Les tribunaux français, y compris (l'affaire de la contrefaçon du dinar bahreïnien). Il n'est donc pas surprenant que des nœuds politiques aient été résolus avec des problèmes similaires, c'est pourquoi la visite de Sarkozy à N'Djamena a pris une dimension politique pour discuter des dossiers en suspens entre Paris et N'Ndjamena. Afin de justifier le crime de l'organisation française (Arches de Zoé) accusée dans l'affaire de l'enlèvement de 103 enfants, les présidents Deby et Sarkozy se sont empressés de tenir

à ce moment-là une conférence de presse pour expliquer l'évolution de la crise, niant y avoir quoi que ce soit. Il s'agit d'affaires politiques et de déploiement d'une force européenne sur la cellule de ces événements ou dossiers. Le Tchad cherche également à régler le compte avec Paris à travers le dossier de l'organisation Arche de Zoé. Les observateurs ont considéré que Sarkozy, avec cette démarche précipitée, voulait se blanchir le visage. Il a exprimé la libération des personnes condamnées à l'opinion publique européenne, a atténué les pressions internes de la rue française et a mis fin à la tentative de Deby de ternir l'image de la France à travers le travail de ses organisations humanitaires dans l'est du Tchad (tuer des enfants, vendre leurs organes et les utiliser). Dans des actes obscènes).

Deby a déclaré lors de la conférence de presse avec Sarkozy qu'il n'a pas profité de l'opportunité politique pour faire passer son agenda politique et l'imposer à l'administration Sarkozy en marketing de la crise, mais c'est ce qui s'est réellement passé et la question a été continuellement commercialisée. à ce jour, et que le médecin de l'organisation a été déféré au tribunal et a demandé un pot-de-vin à la France d'une valeur de 6 millions d'euros en sont une preuve concluante. Concernant l'affaire, il a répondu aux commentaires français selon lesquels Deby avait utilisé l'organisation Arche de Zoé pour assiéger Paris et régler des comptes complexes, alors que Sarkozy espérait que ses ressortissants accusés dans cette affaire seraient jugés en France. Le lendemain de la visite du président Sarkozy à N'Djamena, les tensions se sont intensifiées entre les deux capitales lorsque le président français a déclaré : « Je chercherai à amener le reste "Bientôt, coûte que coûte. Ce sont tout simplement des citoyens, je suis un chef d'État, et c'est ma responsabilité."

Des sources proches de N'Djamena indiquent que Sarkozy a reçu des promesses à ce sujet de la part de Deby avant de publier sa déclaration, et cet événement a déclenché la colère de la rue au Tchad, et cette déclaration a suscité de violentes réactions de la part de la rue tchadienne, qui a organisé des manifestations populaires. Manifestations à travers ses différentes cellules. Ces manifestations anti-Sarkozy et anti-français se sont répandues dans les villes d'Abéché et de N'Djamena. Elles ont été suivies d'autres manifestations et émeutes menées par des élèves du primaire et du secondaire, qui se sont terminées devant le Tribunal de N'Djamena. Les manifestants ont jeté des pierres sur les voitures appartenant à des ressortissants étrangers, y compris des pays occidentaux, et étaient accompagnés de dénonciations et de chants des manifestants : (A bas

Sarkozy, la traite des esclaves est terminée. Le Tchad est indépendant depuis 1960 après JC), et a également été suivie par d'autres manifestations organisées à Paris et à Londres, en solidarité avec les enfants de Zoé, a lancé une campagne massive de sympathie à leur égard et a créé un réseau de collecte de signatures de solidarité regroupant plus d'une dizaine d'organisations tchadiennes et africaines. En revanche, l'ancien ministre tchadien de la Justice, M. Pataky Albert, a dénoncé la déclaration de Sarkozy, retransmise en direct par un journaliste français qui lui a demandé de commenter. Sur ça. Le ministre a déclaré : "Le président Sarkozy ne décide pas du travail de la justice tchadienne dans l'implication de ses ressortissants dans cette affaire. C'est plutôt le Tchad qui décide de cela à travers son appareil judiciaire, et je refuse de coopérer avec la justice française dans cette affaire. " La méthode dont la France nous traite est insultante pour le peuple tchadien, et le crime a été commis sur le sol tchadien, donc les criminels doivent être jugés ici. " et pas là.

Cette escalade est intervenue après des évolutions rapides et successives des réactions populaires et officielles entre Paris et N'Djamena en raison de la crise de l'Arche des Zoé et des organisations de N'Djamena, qui pourraient embarrasser Sarkozy par la voie judiciaire, et la loi en France est plus élevée. que celui du Président, et à l'heure où le régime de Deby estime que Sarkozy s'efforce de lutter... Le nouveau mandat de sa présidence se déroule devant la gauche forte, émergente et gagnante au Sénat français, notamment à Paris. Les enfants de l'Arches des Zoé à ses débuts, a été couvert par les journaux en France à des degrés divers et variés, et a reçu une couverture et une attention dans les cercles français à un haut niveau de la part de divers médias, et a fait sensation. Élevé au Très Haut Niveau.

A cette époque, le représentant parlementaire, chef de l'organe parlementaire et secrétaire général du Parti socialiste, François Holland, avait considéré l'actuel président de la France en disant : « La visite éclair effectuée par le président Sarkozy au Tchad pour sauver la situation était un événement majeur. Erreur diplomatique, et cela donne un signal négatif au niveau de la politique étrangère de la France envers l'Afrique.» Holland, a également appelé à la création d'une commission d'enquête parlementaire pour découvrir les circonstances de l'affaire.

Cette référence négative a également été indiquée par l'ancien président soudanais Al-Bachir, qui a déclaré : « Il y a des ambitions étrangères pour les biens du Darfour, mais nous ne pensions pas

que la personne du Darfour lui-même ferait partie de ces ambitions, et que les Français Le président avait voyagé pour libérer les accusés dans cette affaire.

Les milieux politiques français ont accusé Deby de promouvoir cette question à des fins politiques, créant une sensation médiatique majeure affectant le prestige de leur pays dans le monde entier à cause des enfants, qui étaient censés être résolus tranquillement par la voie diplomatique. Ces milieux ont accusé Deby de ne pas être le protecteur de ses enfants du pays, et ces cercles sont allés plus loin en indiquant que c'est Deby qui recrute les enfants pour les utiliser comme boucliers humains dans la guerre (le président Deby doit être plus responsable sur cette question car elle est entre les mains de la justice et nous demandez-lui de ne pas offenser la nation française tout entière à cause de la politique). Les milieux politiques français ont accusé Deby de promouvoir cette question à des fins politiques, créant une sensation médiatique majeure affectant le prestige de leur pays dans le monde entier à cause des enfants, qui étaient censés être résolus tranquillement par la voie diplomatique. Ces milieux ont accusé Deby de ne pas être le protecteur de ses enfants du pays, et ces cercles sont allés plus loin en indiquant que c'est Deby qui recrute les enfants pour les utiliser comme boucliers humains dans la guerre (le président Deby doit être plus responsable sur cette question car elle est entre les mains de la justice et nous demandez-lui de ne pas offenser la nation française tout entière à cause de la politique).

Cette préoccupation a été exprimée par le Représentant spécial des Nations Unies pour les affaires des réfugiés dans le même contexte, indiquant que l'incident représente un défaut humanitaire pour les deux parties.

L'ancien ministre français des Affaires étrangères Bernard Kouchner, fondateur de cette organisation et pionnier du travail humanitaire, comme il le prétend, a déclaré à la télévision (qu'il y avait d'autres questions importantes, comme le Myanmar), évitant de répondre à des questions embarrassantes sur l'évolution de l'affaire, évitant ainsi l'incitation des journalistes à ce sujet et l'abordant constamment. Kouchner conclut en disant : (Je n'ai pas participé à la visite au Tchad, car j'étais en visite en Asie... Mais je suis le cas de près, et La ministre d'État, Mme RAHMA YAD, a chargé le secrétaire d'État aux droits de l'homme de créer une cellule de suivi de la crise), l'exonérant de toute responsabilité dans la tentative des journaux français de le lier à l'affaire à la suite d'un rencontre entre son conseiller pour les affaires africaines, M. Laurent, et le chef de

l'organisation Arche de zoé , le 4 juillet 2007. Au cours de cette réunion confidentielle, ils ont discuté du projet d'évacuation des orphelins du Darfour et du fait que le ministère fournit les informations et besoins nécessaires dans les limites maximales concernant le processus d'évacuation. Les enfants bloqués à la frontière tchado-soudanaise sont en toute sécurité...

Les 26 et 27 décembre 2007, le tribunal correctionnel de N'Djamena a condamné les six membres de l'organisation Arche de Zoé condamnée à verser 12,4 milliards de francs CFA aux familles des 103 enfants que l'organisation avait tenté de faire passer clandestinement en France. Par ailleurs, les six membres de l'organisation ont été condamnés à huit ans de prison. Cela est dû à la diffusion d'informations confirmées selon lesquelles l'équipe chargée du transport des enfants avait été arrêtée par les autorités tchadiennes sous l'accusation d'enlèvement et de meurtre d'enfants, de vente de leurs organes et d'exploitation de ceux-ci dans des actes obscènes en Europe. Quant à la justice française, elle a prononcé un jugement contre les six membres de l'organisation Arche de Zoé, les condamnant à huit ans de prison, en remplacement du jugement rendu à leur encontre par la justice tchadienne, qui les condamnait à huit ans de prison avec travaux forcés. Accusé d'avoir tenté d'enlever au Tchad 103 enfants qui se disaient orphelins du Darfour. Il a assisté à l'audience de détermination de la peine au palais. La justice de Créteil (banlieue parisienne) a condamné

Barito, Émilie Lelouch, Alain Beluga, Philip Van Winterberge et Dominique Aubry, tandis que Nadia Meriem était absente. En raison de l'absence de peine de travaux forcés en France, le tribunal correctionnel de Crète a été chargé de prononcer une peine équivalente à celle infligée par la justice tchadienne aux six condamnés à N'Djamena le 27 décembre 2007. Lorsque la peine a été prononcée, les cris des familles des condamnés se sont élevés, qui ont attaqué le tribunal et qualifié ses membres de « canailles et racailles ». L'opinion publique a également qualifié les journalistes de divers qualificatifs, tels que carriéristes, sales et corrompus. Le tribunal a estimé, sur le bien-fondé de son jugement, que le jugement rendu au Tchad condamnant les membres de l'organisation Arche de Zoé pour enlèvements d'enfants dans le but porter atteinte à leur état civil, équivaut en droit français à la qualification d'arrestation et de détention de mineurs de moins de 15 ans, un délit passible de la réclusion à perpétuité. En revanche, le tribunal a estimé que la peine de huit ans de travaux forcés prononcée par la justice tchadienne le 26 décembre ne constituait pas une violation flagrante de l'application de la justice. Le 14 janvier 2008, le ministère public français a demandé

le remplacement de la peine prononcée contre les six condamnés à N'Djamena par une peine de huit ans de prison, estimant que le tribunal n'était pas habilité à examiner la condamnation des six Français ni à modifier le nombre d'années de peine décidé par la justice tchadienne. Les avocats de la défense ont dénoncé le procès qui s'est déroulé à N'Djamena et l'ont qualifié de farce, exigeant que soit levée la terrible injustice infligée à leurs clients.

Conclusion

Cette étude a examiné les crimes liés à la traite des enfants par le biais d'études et d'analyses, ainsi que les moyens de les combattre sous tous les aspects de la loi islamique, juridique et réglementaire, c'est-à-dire administratif, sociétal, politique, économique et sécuritaire. En identifiant la vérité sur le crime de traite des enfants, notamment celui commis par l'Arche de Zoé à l'égard des enfants tchadiens, et en discutant du bien-fondé de tous les piliers sur lesquels il repose, sous les aspects français, tchadien et international, sans négliger ses la profondeur politique, et rechercher les moyens et les facteurs qui s'y opposent et entravent sa propagation ainsi que les risques qui en découlent.

L'étude a également discuté en détail de la position des systèmes nationaux, régionaux et internationaux en matière de délits de traite d'enfants, en affrontant le contrôle administratif et en apportant des réponses sécuritaires aux délits de traite d'enfants, qui reposent sur la réduction de ces délits, la protection de leurs enfants victimes, la poursuite des auteurs. de ces crimes et leur imposer des sanctions.

L'étude a conclu un ensemble de résultats et de recommandations, dont les plus importantes sont les suivantes :

Résultats :

1- La question de l'organisation de l'Arche des Zoé est toujours en suspens dans la plupart de ses aspects.

2- Les familles des victimes de l'organisation Arche des Zoé qui a enlevé 103 enfants tchadiens n'ont pas trouvé la somme que le tribunal tchadien a jugée, estimée à 12,4 milliards de francs CFA, en faveur des familles des enfants.

3- La traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle est considérée comme un crime majeur qui porte préjudice à l'enfant en premier, à sa famille en second lieu, à sa communauté en troisième et au monde entier en quatrième lieu.

4- Le législateur français n'a pas inclus la contrainte dans l'utilisation abusive des procédures judiciaires ou la menace d'en abuser comme moyen principal de commettre le délit de traite des enfants, mais a plutôt fait de la contrainte une circonstance aggravant la peine du délit. Dans de tels crimes, trouver une base juridique vers laquelle se tourner ;

5- L'ambiguïté entourant la traite des enfants incite les familles elles-mêmes à impliquer leurs enfants dans le processus de délinquance de traite.

6- Constatant une légère différence entre le terme traite des personnes et traite des enfants, car ce dernier est souvent très ambigu et les parties confrontées elles-mêmes sont impliquées ; Alors que les crimes liés à la traite des êtres humains se produisent clairement sur la scène nationale, régionale et internationale.

7- Mettre en œuvre des procédures pour garantir l'adoption autorisée des enfants, prendre les mesures nécessaires pour prévenir leur exploitation et établir des lois strictes pour les protéger de tous les actes préjudiciables et formes de violence ;

8- La loi continue de surveiller, de suivre et de punir les auteurs de crimes de traite d'enfants, même avec le consentement, la connaissance et le consentement des victimes concernant l'activité commise qui n'est pas autorisée au niveau national, régional ou international.

9- Des efforts consolidés pour lutter contre les crimes liés à la traite des enfants, que ce soit par le biais de traités et de conventions internationaux et par l'organisation de conférences et de séminaires internationaux, pour faire face et combattre ce crime.

10- De nombreux protocoles rédigés au niveau mondial et lors de conférences internationales liés à la traite des enfants sont considérés comme le fondement de base adopté par le droit international des droits de l'homme pour le contrôle administratif visant à suivre et à punir les crimes liés à la traite des enfants.

11- Les sanctions pour prévenir les délits de traite d'enfants comprennent des peines privatives de liberté, des amendes financières, la confiscation des produits résultant des délits, des équipements et des outils utilisés ou préparés pour être utilisés dans la perpétration de ces délits, en commençant par la nature des délits de traite d'enfants, les groupes ciblés par eux et ceux qui y travaillent.

12- Les phrases des articles et clauses juridiques utilisées pour contrôler la traite des enfants dans de nombreuses législations sont toujours larges et illimitées pour donner une large autorité pour faire face aux diverses formes d'abus qui ont émergé et pourraient apparaître à l'avenir.

13- Le crime de traite des enfants est considéré comme l'un des délits répandus sur tous les continents du monde, avec ses formes, ses schémas et ses formes qui diffèrent d'un continent à l'autre.

14- La difficulté d'identifier la traite des enfants, l'une de ses manifestations naturelles et ordinaires, est l'ambiguïté des responsables, ce qui constitue un obstacle majeur aux efforts déployés aux niveaux national, régional et international pour lutter contre les crimes résultant de cela, arrêter leurs auteurs et leur imposer des sanctions ;

15- La traite des enfants est un problème qui n'est pas seulement lié à l'esclavage, mais qui est encore plus odieux qu'eux.

Recommandations :

Sur la base des résultats considérés comme les résultats de cette étude, les recommandations suivantes sont formulées :

1- Le gouvernement tchadien, représenté par le Conseil de transition, doit poursuivre le dossier de l'organisation Arche des Zoé pour que chaque partie puisse faire valoir ses droits.

2- Les familles des victimes de l'organisation Arche des Zoé qui a enlevé 103 enfants tchadiens devraient exiger le montant arrêté par le tribunal tchadien, estimé à 12,4 milliards de francs CFA.

3- Tous les pays doivent promulguer des lois strictes interdisant la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle afin de préserver les intérêts de l'enfant, de la famille, de la société et du monde entier.

4- La République française devrait remplacer les dispositions ambiguës par des dispositions claires qui visent à contraindre les abus des procédures légales et à alourdir les peines pour le délit de traite d'enfants.

5- Les forces de la société civile, représentées par des organisations, des associations et des institutions, doivent organiser de larges campagnes de sensibilisation pour alerter les familles face aux cas ambigus qui conduisent au trafic d'enfants.

6- Les autorités officielles doivent traiter de manière décisive les autorités traditionnelles dans les cas de moyens ambigus soupçonnés de délit de traite d'enfants, sur la scène nationale, régionale et internationale.

7- Les familles doivent alerter leurs enfants du danger que représentent les auteurs de crimes de traite d'enfants et de leur manque de consentement concernant l'activité commise qui n'est pas autorisée au niveau national, régional ou international.

8- Les efforts concertés doivent être redoublés de plus en plus pour lutter contre les crimes liés à la traite des enfants, que ce soit par le biais de traités et de conventions internationaux et par l'organisation de conférences et de séminaires mondiaux, pour affronter et combattre ce crime.

9- La peine d'emprisonnement à perpétuité ou la réclusion à perpétuité devraient être ajoutées aux sanctions visant à prévenir les délits de traite d'enfants. Qui comprennent des peines privatives de liberté, des amendes financières, la confiscation des produits résultant des délits, des équipements et des outils qui ont été utilisés ou préparés pour être utilisés dans la perpétration de ces délits, en commençant par la nature des délits de traite des enfants et les catégories, leur cible et ceux qui y travaillent ;

10- La législation doit promulguer des lois qui expliquent clairement les termes des articles et des clauses juridiques utilisés pour contrôler la traite des enfants dans de nombreuses régions, afin de

donner une large autorité pour faire face aux diverses formes d'abus qui ont émergé et pourraient apparaître à l'avenir.

11- Une cellule mondiale doit être formée qui inclut tous les pays du monde en coordination avec Interpol pour un contrôle administratif visant à déraciner le crime de traite des enfants de ses racines.

المراجع

- الفقرة التنفيذية 9 من القرار (RES/43/SP 1) .
- الأمانة العامة للمنظمة القانونية الاستشارية لآسيا وإفريقيا (AALCO) ردودا من الدول التالية حول التشريعات التي لديها والمتعلقة بهذا الموضوع : تنزانيا ، عمان ، سنغافورة ، الصين ، جمهورية كوريا ، إندونيسيا ، أوغندا ، الفيليبين ، اليابان ، موريشوس ، قبرص ، غانا ، قطر ، الإمارات العربية المتحدة ، السودان ، النيبال ، لبنان ، ميانمار ، سوريا ، مصر ، ماليزيا ، تايلند ، الكويت
- تقرير الاتجار بالبشر الصادر عن وزارة الخارجية الأمريكية لسنة 2004م.
- تقرير الاتجار بالبشر، الصادر عن مكتب مراقبة الاتجار بالبشر ومكافحته،14 يونيو حزيران 2004 ص7-8
- د. أحمد لطفي السيد مرعي: استراتيجية مكافحة جرائم الاتجار بالبشر دراسة مقارنة، دار النهضة العربية، مصر، 2009م، ص14.
- د. عبد الرحمن بن محمد عسيري , تشغيل الاطفال والانحراف , المصدر السابق , ص 24- 26.
- د. عبد الرحمن بن محمد عسيري، 2005م، تشغيل الاطفال والانحراف، جامعة نايف العربية للعلوم الامنية، الرياض، ص40. , فارس نجم ابو حسنة , 2013 , العنف ضد الاطفال وموقف التشريع العراقي منه ,بحث مقدم الى المعهد القضائي , بغداد , ص 21
- د. محمد علي الطائي , 2005م , دراسات في قانون العمل – الجزء الثاني , الطبعة الاولى , بلا ناشر ومكان نشر , ص 78-74
- رياض مثكال إبراهيم الحجة، المواجهة التشريعية والأمنية لجرائم الاتجار بالبشر، رسالة مقدمة لنيل درجة الماجستير في العلوم الجنائية، أكاديمية الشرطة، كلية الدراسات العليا، الجمهورية اليمنية، صنعاء، أكتوبر 2012م، ص6
- طـارق إسـماعيل، مدير الإدارة العامة لمكافحة المخدرات، التجربة المصرية في التعامل مع الإدمان والتعاطي، المجلس القومي وصندوق مكافحة وعـلاج الإدمـان، ص8
- محمد العجاتي، نوف سناري، المرأة والمواطنة المتساوية، تحليل لدستور مصر الجديد، مصر، ديسمبر 2012، ص7
- وزارة التخطيط، الخطة الوطنية للطفل الفلسطيني، 2009-2011، فلسطين ص8-13
-

محمد علي كلياني، نقل بتصرف من مقال تم نشره تحت عنوان لماذا عادت قضيه المنظمة الفرنسية آرش دي زوي الي السطح ، 15/أكتوبر/2011، الساعة الحادية عشر.ص8-9 مجددا بين انجمينا وباريس؟،

https://www.dabangasudan.org/ar/all-news/article

بيت القانون هو موسوعة بحوث قانونية يتم كتابتها بواسطة محامين قانونيين يكتبون ابحاث قانونية دقيقة وتستند الى القوانين، هذه المعلومات متاحة مجانا، من اجل اثراء المحتوى القانوني على شبكة الانترنت. 10 يونيو 2023 ، الساعة السادسة مساءاً.

https/www.alquds.co.uk

مقال نشر في صحيفة القدس العربي بعنوان السجن ثمانية اعوام للمدانين بقضية آرش دي زوي، في 30/يناير/2008، جميع الحقوق محفوظة، يوليو/2023/ الساعة العاشرة صباحاً

Committee on Economic, Social and Cultural Rights, Fifty-first session, Item 6a of the provisional agenda, Consideration of reports: reports submitted, by States parties in accordance with, United Nations E/C.12/EGY/Q/2-4/Add.1 Economic and Social Council Distr.: General, 24 October 2013 Original Arabic P48-50